

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU

Présents : Michel DEFOSSEZ – – Brigitte LEROY – Corine LOIRE – Sylvie TARTARE –
Michèle VAYSSIERE

Absents excusés : Olivier CAZIER (Pouvoir à Mme LEROY) - JFrançois COLSON – Benoit DUBUC
Jérôme DUCHATEAU (Pouvoir à Mme TARTARE) – Gabriel DUPONT

La séance est ouverte à 19 h 30, à la salle de réunion de la mairie, dans le respect des gestes barrières et du port du masque liés à la Covid 19.

Mme Sylvie TARTARE est nommée secrétaire de séance.

Mme Le Maire demande à l'Assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour une demande de la commune de Franvillers reçue l'après-midi concernant le centre de loisirs. Le Conseil donne son accord.

1) BILAN D'ACTIVITES 2020 DE LA CCVS.

Le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme a été adopté par le Conseil de Communauté du 23 septembre 2021. Il a été envoyé à chacun des membres avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le bilan d'activités de l'année 2020 de la Communauté de Communes du Val de Somme.

2) BILAN D'ACTIVITES 2020 DE LA CCVS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le bilan d'activités de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Val de Somme doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des Communes membres.

Ce document adopté par le Conseil de Communauté du 23 septembre 2021 a été remis à chacun des membres avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le bilan d'activités de l'assainissement non collectif de l'année 2020 de la CCVS.

3) DECISION MODIFICATIVE : SORTIES D'INVENTAIRE

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de mettre à la réforme des biens acquis en investissement et qui sont soit détruits soit mis hors service d'une immobilisation.

Après inventaire de l'actif actuel il en résulte la nécessité de mettre à la réforme des biens inclus dans les comptes suivants :

En recette d'investissement - chapitre 041

Comptes	- 2128	=	8 072.14 €	Aménagement terrain
	- 21318	=	14 468.50 €	Autres bât. publics
	- 2138	=	2 629.40 €	Autres constructions
	- 21538	=	22 929.00 €	Autres réseau
	- 2158	=	39 838.16 €	Installation matériel outillage technique
	- 2181	=	14 032.01 €	Installations aménagements divers
	- 2183	=	340.14 €	Matériel de bureau et informatique
	Total	=	102 309.35 €	

En dépense d'investissement - chapitre 041

Comptes - 2128	=	1 002.98 €	Aménagement terrain
- 2131	=	9 695.56 €	Bâtiments publics
- 2138	=	14 468.50 €	Autres constructions
- 2151	=	22 929.00 €	Réseaux de voirie
- 21534	=	38 914.16 €	Réseaux électrification
- 2184	=	1 002.54 €	Mobilier
- 2188	=	14 293.61 €	Autres immobilisations corporelles
Total	=	102 309.35€	

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus 2 voix (pouvoirs) autorise Mme Le Maire à effectuer les démarches afférentes à la sortie d'inventaire des biens énoncés et notamment à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

4) TAXE D'AMENAGEMENT 2022

Cette taxe est due pour toute construction de maison individuelle ou lors de travaux modificatifs sur une propriété (abri de jardin, piscine, etc.). Son montant est calculé par le service des impôts.

Il appartient aux communes d'en définir le taux, entre 1 et 5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver le taux actuel de la Taxe d'Aménagement soit 3 %, pour une durée d'un an reconductible. Mme Le Maire précise que sans changement de la TA il n'est pas nécessaire de transmettre la décision au contrôle de légalité.

5) REPAS DE FIN D'ANNEE

Compte tenu du contexte sanitaire du au COVID depuis 18 mois, avec des vagues de pics soudains de propagation du virus, il était délicat et compliqué de prévoir un repas-traiteur 3 mois à l'avance. C'est donc à un goûter animé que les séniors ont été invités pour le 12 Décembre avec réponse souhaitée au 19 Novembre.

A cette date seulement 9 séniors ont répondu favorablement. Compte tenu de ce faible nombre et de l'arrivée fulgurante de la 5^{ème} vague, le Conseil décide d'annuler cette prestation.

Pour 2022 Mme Vayssière propose d'avancer la date du repas en novembre. Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Le colis des aînés est en cours de préparation, compte tenu qu'il n'y a pas de repas Mme Vayssière va l'étoffer un peu.

6) TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIE

- Il est nécessaire d'effectuer un élagage général des arbres communaux. Les agents d'entretien vont pouvoir en élaguer certains à l'aide de la plateforme sécurisée (place de l'église, terrain de jeux) mais la taille des tilleuls de l'accès au cimetière est trop dangereuse, un devis sera donc demandé à 3 prestataires.
- Nécessité également d'abattre un pommier au milieu des jeux d'enfant sur l'aire de jeux et un arbre mort sur le trottoir rue du Tilleul.
- En ce qui concerne la demande d'une riveraine pour retirer le chêne chemin de Pont pour gêne due aux fruits et au débordement de quelques branches, elle est mise en attente ; un bon élagage sera peut-être suffisant.
- Enfin un nettoyage et élagage seront effectués au niveau du stop au virage de la rue La Cavée et de la Rte Nationale, au niveau du numéro 15.
- La grille du cimetière s'est déboîtée suite à l'usure de la pièce d'emboîtement. Son ouverture ayant été forcée, la pilasse de soutien et le muret sont lézardés et peuvent présenter un danger. Mr Dubuc a soudé une patte de fixation pour immobiliser la grille. L'association LA MAISONNEE va être sollicitée pour effectuer la réparation de l'ensemble ainsi qu'un chiffrage pour la construction des cases du columbarium.
- Les toilettes des petits à l'école sont entourés d'un contreplaqué brut. L'entretien est difficile. Mr Defossez se propose de faire une estimation du coût pour poser des dalles.

7) AVANCEMENT PERMIS D'AMENAGER

- Les relevés topographiques et géotechniques ont été réalisés conformément à la délibération du 15/07/21.
- Jeudi 18 la société METRIS a effectué les vérifications de bornages avec les propriétaires limitrophes.
- Vendredi 19 la société VERDI a réuni les différents concessionnaires à la mairie pour faire le point sur les raccordements de réseaux sur le terrain.
- Un rendez-vous sera pris pour organiser une réunion avec VERDI, l'AMSOM et son architecte afin de faire un point sur l'avancement de leur besoin parcellaire.

8) DEMANDE DE LA COMMUNE DE FRANVILLERS : PARTICIPATION CLSH

La commune de Franvillers a effectué le bilan financier du centre de loisirs quelle a mis en place en Juillet. Il s'avère qu'il est négatif et la commune demande si nous pouvons accorder un complément financier entre 12 € et 15 € de plus par jour et par enfant. Elle souhaite également savoir si la commune de Lahoussoye serait favorable pour reconduire une participation pour la première semaine des vacances de décembre. Notre commune a payé 882 € pour 13 des enfants du RPI ayant fréquenté le CLSH, ce surplus entraînerait un coût supplémentaire de 1600 à 1900 € et la convention ne peut plus être modifiée. Le Conseil décide de ne pas participer davantage au centre de loisirs cette année.

DIVERS :

- La mise à disposition de livres par la pose d'une boîte à livres qui pourrait se situer sous l'abribus de la route nationale va être étudiée au printemps. La gestion pourra être effectuée par un habitant bénévole.
- Afin de participer à la protection de l'environnement par le biais de la diminution des déchets, un container sera mis à disposition au printemps pour y collecter les pots de végétaux et plantes de jardin. S'ils ne sont pas réutilisés par les habitants ils seront remis à des fleuristes pour recyclage.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.

Mme le Maire.

